

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

23/01/2024

N° E24000009 / 30

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 23/01/2024

CODE : 2

Vu enregistrée le 22/01/2024, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet du Gard (DDTM Alès) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de SAINT-JEAN-DU PIN, présentée par la société URBA389 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe GRAILHE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Yves FLORAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet du Gard (DDTM Alès), à la société URBA389 en qualité de maître d'ouvrage, à Monsieur Philippe GRAILHE et à Monsieur Yves FLORAND.

Fait à Nîmes, le 23/01/2024

le président,



Christophe CIRÉFICE